

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU SAMEDI 11 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le onze juillet à 9 heures, le conseil communautaire légalement convoqué le 6 juillet, s'est réuni au centre culturel de l'Orangerie, 6 allée du Verger à Roissy-en-France, sous la Présidence d'Armand JACQUEMIN, doyen d'âge, puis de Pascal DOLL.

Présents : Chantal AHOUNOU, Manuel ALVAREZ, Maria ALVES, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Martine BIDEL, Mûfit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Fabrice CUYERS, Samy DEBAH, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Frédéric DIDIER, Djida DJALALLI-TECHTACH, Pascal DOLL, Daniel DOMETZ, Michel DUTRUGE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Magalie FRANCOIS, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Pascal GIACOMEL, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Armand JACQUEMIN, Benoît JIMENEZ, Alexandre KARACADAG, Laetitia KILINC, Jean-Jacques KRYSS, Jean-Charles LAVILLE, Daniel LOTAUT, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Shaïstah RAJA, Micheline RIVET, Sylvie RODRIGUES, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean SAMAT, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, André SPECQ, Franck SUREAU, Michel THOMAS, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Hervé TOUGUET, François-Xavier VALENTIN, Antoni YALAP, Sonia YEMBOU, Abdelwahab ZIGHA.

Suppléants : Dominique KUDLA à Sylvie MORAT, Eric PLASMANS à Daniel MONDET.

Pouvoirs : Yves ALBARELLO à Daniel DOMETZ, Pascal BACHELET à Patrice GEBAUER, Bernard CORNEILLE à Frédéric BOUCHE, Marie-Annick DUPRE à Manuel ALVAREZ, Valérie GAILLOT à Eddy THOREAU, Elisabeth HERMANVILLE à Michel DUTRUGE, Déborah ISRAËL à Jocelyne MAYOL, Eric JOURNAUX à Alain AUBRY, Marie-Claude LALLIAUD à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Béatrice MADDI à Samy DEBAH, François PUPPONI à Pascal DOLL, Bernard RIGAULT à Frédéric DIDIER, Serge SAMAMA à Antoni YALAP, Charles SOUFIR à Annick L'OLLIVIER-LANGLADE.

Madame Martine BIDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le conseil communautaire procède à l'examen de l'ordre du jour qui s'effectuera sur 34 points qui donneront lieu à 54 délibérations.

Installation du conseil de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-6-1 ;

Vu le décret n°2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°15.579.SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension du périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° A19-333 du 21 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020 ;

Vu la convocation de Monsieur Patrick Renaud, Président sortant de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 6 juillet 2020 ;

Le 11 juillet 2020 à 9 heures, Monsieur Armand JACQUEMIN, doyen d'âge, Président de la séance, ayant procédé à l'appel des délégués communautaires titulaires et suppléants, déclare que les membres du conseil de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France sont installés dans leurs fonctions

Délibération 20.108 : Approbation de l'utilisation des boîtiers de vote électronique

Entendu le rapport de Monsieur le Doyen ;

Sur proposition de Monsieur le Doyen ;

Le conseil délibère, et

1°) décide l'utilisation des boîtiers de vote électronique pour la séance du conseil communautaire du 11 juillet 2020 et le cas échéant pour la séance suivante ;

2°) précise que le vote par le boîtier vaut émargement ;

3°) rappelle que le boîtier de vote électronique permet et respecte l'ensemble des scrutins et notamment le scrutin secret ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 101 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.

Délibération 20.109 : Election du Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 2122-7 ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le doyen d'âge ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Pascal DOLL

Le doyen d'âge ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le doyen d'âge ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 102

Nombre de votants : 100 ;

Bulletins blancs : 16 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 84

Le conseil,

1°) proclame élu par voix :

- Monsieur Pascal DOLL au poste de Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.110 : Détermination de la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Considérant que le bureau est composé du Président et d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) dit que le bureau communautaire est composé du Président et de quinze vice-présidents et de huit conseillers délégués membres du bureau ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 87 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 11 ABSTENTIONS.

Délibération 20.111 : Election du 1^{er} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20-110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Alain AUBRY

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 102 ;

Nombre de votants: 100 ;

Bulletins blancs : 12 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 84.

Le conseil,

1°) proclame élu par 84 voix :

- Monsieur Alain AUBRY au poste de 1^{er} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.112 : Election du 2^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Jean-Pierre BLAZY

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 102 ;

Nombre de votants : 100 ;

Bulletins blancs : 12 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 88

Le conseil,

1°) proclame élu par 88 voix :

- Monsieur Jean-Pierre BLAZY au poste de 2^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.113 : Election du 3^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidate :

- Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 102 ;

Bulletins blancs : 12 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 90

Le conseil,

1°) proclame élue par 90 voix :

- Madame Charlotte BLANDIOT FARIDE au poste de 3^{ème} Vice-présidente ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.114 : Election du 4^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Patrick HADDAD

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 99 ;

Bulletins blancs : 7 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 92

Le conseil,

1°) proclame élu par 92 voix :

- Monsieur Patrick HADDAD au poste de 4^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.115 : Election du 5^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Jean-Luc SERVIERES

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 98 ;

Bulletins blancs : 12 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 86

Le conseil,

1°) proclame élu par 86 voix :

- Monsieur Jean-Luc SERVIERES au poste de 5^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.116 : Election du 6^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Benoît JIMENEZ

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 101 ;

Bulletins blancs : 15 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 86

Le conseil,

1°) proclame élu par 86 voix :

- Monsieur Benoit JIMENEZ au poste de 6^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.117 : Election du 7^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Jean-Claude GENIES

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 102 ;

Bulletins blancs : 14 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 88

Le conseil,

1°) proclame élu par 88 voix :

- Monsieur Jean-Claude GENIES au poste de 7^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.118 : Election du 8^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Jean-Louis MARSAC

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 100 ;

Bulletins blancs : 8 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 92

Le conseil,

1°) proclame élu par 92 voix :

- Monsieur Jean-Louis MARSAC au poste de 8^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.119 : Election du 9^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Daniel HAQUIN

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 102 ;

Bulletins blancs : 16 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 86

Le conseil,

1°) proclame élu par 86 voix :

- Monsieur Daniel HAQUIN au poste de 9^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.120 : Election du 10^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Pierre BARROS

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 103 ;

Bulletins blancs : 12 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 91

Le conseil,

1°) proclame élu par 91 voix :

- Monsieur Pierre BARROS au poste de 10^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.121 : Election du 11^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Frédéric BOUCHE

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 102 ;

Bulletins blancs : 13 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 89

Le conseil,

1°) proclame élu par 89 voix :

- Monsieur Frédéric BOUCHE au poste de 11^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.122 : Election du 12^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Michel THOMAS

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 96 ;

Bulletins blancs : 9 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 87

Le conseil,

1°) proclame élu par 87 voix :

- Monsieur Michel THOMAS au poste de 12^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.123 : Election du 13^{ème} Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Abdelaziz HAMIDA

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 101 ;

Bulletins blancs : 31 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 70

Le conseil,

1°) proclame élu par 70 voix :

- Monsieur Abdelaziz HAMIDA au poste de 13^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.124 : Election du 14ème Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Charles SOUFIR

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 101 ;

Bulletins blancs : 15 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 86

Le conseil,

1°) proclame élu par 86 voix :

- Monsieur Charles SOUFIR au poste de 14^{ème} Vice-président ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de

la présente délibération.

Délibération 20.125 : Election du 15ème Vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidate :

- Tutem SAHINDAL-DENIZ

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 98 ;

Bulletins blancs : 15 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 83

Le conseil,

1°) proclame élue par 83 voix :

- Madame Tutem SAHINDAL-DENIZ au poste de 15^{ème} Vice-présidente ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.126 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidate :

- Isabelle RUSIN

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;
Nombre de votants : 97 ;
Bulletins blancs : 11 ;
Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 86

Le conseil,

1°) proclame élue par 86 voix :

- Madame Isabelle RUSIN au poste de conseillère déléguée ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.127 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.111 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Michel DUTRUGE

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;
Nombre de votants : 98 ;
Bulletins blancs : 14 ;
Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 84

Le conseil,

1°) proclame élu par 84 voix :

- Monsieur Michel DUTRUGE au poste de conseiller délégué ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.128 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Eddy THOREAU

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 102 ;

Bulletins blancs : 17 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 85

Le conseil,

1°) proclame élu par 85 voix :

- Monsieur Eddy THOREAU au poste de conseiller délégué ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.129 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidate :

- Adeline ROLDAO

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 102 ;

Bulletins blancs : 18 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 84

Le conseil,

1°) proclame élue par 84 voix :

- Madame Adeline ROLDAO au poste de conseillère déléguée ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.130 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Michel MOUTON

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 102 ;

Bulletins blancs : 16 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 86

Le conseil,

1°) proclame élu par 86 voix :

- Monsieur Michel MOUTON au poste de conseiller délégué ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.131 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Manuel ALVAREZ

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 99 ;

Bulletins blancs : 12 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 87

Le conseil,

1°) proclame élu par 87 voix :

- Monsieur Manuel ALVAREZ au poste de conseiller délégué ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.132 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Daniel DOMETZ

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 98 ;

Bulletins blancs : 13 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 85

Le conseil,

1°) proclame élu par 85 voix :

- Monsieur Daniel DOMETZ au poste de conseiller délégué ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.133 : Election du conseiller délégué de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le conseil communautaire ayant délégué deux assesseurs : Jérôme BERTIN et Alexandre KARACADAG ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat :

- Antoni YALAP

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre d'élus présents : 103 ;

Nombre de votants : 100 ;

Bulletins blancs : 21 ;

Suffrage exprimé (moins votes blancs et nuls) : 79

Le conseil,

1°) proclame élu par 79 voix :

▪ Monsieur Antoni YALAP au poste de conseiller délégué ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

PREND ACTE

Délibération 20.134 : Délégation du conseil au bureau communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°15.579.SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension du périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020, portant détermination de la composition du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Considérant que le bureau d'une communauté d'agglomération peut être chargé du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation du conseil, à l'exception de certaines attributions ;

Considérant l'intérêt d'assurer une gestion optimale de la communauté d'agglomération et de faciliter la réalisation des

objectifs poursuivis dans des délais satisfaisants au regard de la périodicité retenue pour les réunions du conseil communautaire ;

Considérant le bienfondé d'une prise en compte des contraintes liées au planning de décisions relatives au lancement et au suivi des opérations décidées par le conseil communautaire ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) décide de déléguer au bureau :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution y compris leurs modifications (avenants) et le règlement des marchés publics et accords-cadres de toute nature, d'un montant égal ou supérieur à 50 000 € HT, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;
- approbation et autorisation de signature des conventions, de leurs avenants et contrats dont le montant est supérieur à 50 000 € HT ;
- la réalisation d'acquisitions ou de cessions immobilières ;
- l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'un montant supérieur à 15 000 € HT ;
- la création, la modification et suppression des régies comptables, d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

2°) dit qu'il sera rendu compte à chaque réunion du conseil communautaire des décisions prises en vertu de la présente délibération ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 93 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS.

Délibération 20.135 : Délégation du conseil au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°15.579.SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension du périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° A19-333 du 21 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20.109 du 11 juillet 2020 portant élection du Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Considérant que le Président d'une communauté d'agglomération peut être chargé du règlement de certaines affaires et

recevoir à cet effet délégation du conseil, à l'exception de certaines attributions ;

Considérant l'intérêt d'assurer une gestion optimale de la communauté d'agglomération et qu'il convient de faciliter la réalisation des objectifs poursuivis dans des délais satisfaisants au regard de la périodicité des réunions des instances de la communauté ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère et,

1°) décide de déléguer au Président au titre des actes de gestion :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution y compris leurs modifications (avenants), et le règlement des marchés publics et accords-cadres de toute nature, d'un montant inférieur à 50 000 € HT, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;
- approbation et autorisation de signature des conventions, leurs avenants, contrats dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;
- la conclusion, la révision et/ou résiliation de contrats de location ou mise à disposition immobilière (bail d'habitation, bail commercial, bail rural, convention, etc.) et mobilière (véhicules, matériels...) ainsi que la fixation des redevances ou loyers ;
- l'autorisation de signer toutes les conventions relatives à des placements financiers, dans la limite des crédits budgétaires votés par l'assemblée délibérante ;
- la passation des contrats, avenants d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes ;
- l'approbation des procès-verbaux et conventions de mise à disposition et de fin de mise à disposition de biens et propriétés communaux nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 et L5211-25-1 du CGCT ;
- acter le tarif des nouveaux ouvrages en vente par le musée intercommunal Archéa ;
- dépôt de demande d'autorisations d'urbanisme (permis de construire et de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc...) ;

2°) accorde au Président une autorisation permanente d'ester en justice au nom de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et notamment pour :

- diligenter au nom de la communauté toute procédure d'urgence auprès de juridictions administratives ou civiles,
- diligenter toute procédure qui s'avérerait nécessaire devant quelque juridiction que ce soit,
- à représenter la communauté chaque fois que les intérêts de celui-ci le justifient,
- désigner éventuellement l'avocat chargé de représenter la communauté et de défendre ses intérêts ;

3°) décide de déléguer au Président l'exercice du droit de préemption sur les ZAD ainsi que le droit de préemption urbain lorsqu'ils sont délégués à la communauté ;

4°) décide de déléguer au Président, l'organisation et l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement ainsi que l'organisation et l'ouverture d'une enquête publique au sein des ZAD ;

5°) autorise le Président à procéder au dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment en ce qui concerne les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme au nom de la communauté d'agglomération ;

6°) autorise le Président à adhérer ou renouveler l'adhésion à diverses associations de type loi de 1901 à vocation locale, nationale ou internationale, ne nécessitant pas la désignation de représentant et de procéder au versement des frais d'adhésion dès lors que ceux-ci sont prévus au budget ;

7°) autorise le Président à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la communauté d'agglomération à court, moyen ou long terme, ou à la sécurisation de son encours dans les conditions suivantes :

- Instruments de couverture :

- autorisation de recourir aux contrats d'échanges de taux d'intérêts (SWAP), et/ou des contrats d'accord de taux futurs (FRA), et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP), et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR) et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR) ;
- les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette, en montant et en durée ;
- les index de référence des contrats de couverture pourront être l'EONIA ou ses dérivés (T4M, TAM, TAG), le TMO, le taux des emprunts d'Etat ou ses dérivés, l'EURIBOR, le LIBOR ou, dans le cas d'un swap ou d'un réaménagement ou d'une renégociation un indice permettant d'améliorer le risque selon la grille classant les risques de A1 à F6.

- Produits de financement :

- autorisation de contracter de nouveaux emprunts, dans les limites des montants votés au budget, sous forme d'emprunts classiques (taux fixes ou taux variables sans structuration), d'emprunts à barrière sur Euribor ou Libor, d'emprunts avec effet de levier maximum de 4 ;
- les index de référence des contrats de couverture pourront être l'EONIA ou ses dérivés (T4M, TAM, TAG), le TMO, le taux des emprunts d'Etat ou ses dérivés, l'EURIBOR, le LIBOR, ou l'inflation.
- Pour l'ensemble de ces opérations, le Président est autorisé à lancer les consultations, à retenir les meilleures offres, à passer les ordres téléphoniques ou écrits pour effectuer l'opération arrêtée, à signer les contrats correspondants, à procéder le cas échéant à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à procéder aux arbitrages de taux prévus au contrat, à allonger la durée du prêt ou modifier le profil de remboursement, et à conclure tout avenant destiné à introduire ou modifier dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-avant ;

8°) autorise le Président d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers d'un montant inférieur à 15 000 € HT ;

9°) délègue au Président la fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des notaires, avoués, huissiers de justice et experts sans montant maximum ;

10°) d'accepter au nom de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, des dons et legs, qui ne sont grevés d'aucune charge et condition et de signer tous documents relatifs aux dons et legs ;

11°) autorise le Président à conclure les conventions de servitude ;

12°) délègue au Président le pouvoir de saisine de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, et ce pendant la durée de son mandat, dans tous les domaines de compétences de la CCSPL, conformément à l'article précité ;

13°) précise que ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet, de sa part, d'une subdélégation aux vice-présidents et conseillers délégués membres du bureau, le cas échéant, ainsi qu'au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, au directeur général des services techniques ;

14°) dit qu'il sera rendu compte à chaque réunion du conseil des décisions prises en vertu de la présente délibération ;

15°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 93 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 9 ABSTENTIONS.

Délibération 20.136 : Détermination des indemnités du Président et des membres du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-12 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20.109 du 11 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau ;

Vu les délibérations du conseil communautaire du 11 juillet 2020 relatives à l'élection des membres du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.134 du 11 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.135 du 11 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au Président ;

Considérant que le montant total des indemnités versées au Président, aux vice-présidents et aux conseillers délégués membres du bureau, ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président (145% de l'indice brut terminal de la fonction publique) et les indemnités maximales pour l'exercice effectifs des fonctions de quinze vice-présidents (72,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique) ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) détermine, à compter de leur date d'entrée en fonction, le montant des indemnités de fonctions attribuées au Président et aux membres du bureau de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tel que détaillé dans le tableau ci-joint ;

2°) dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération – section de fonctionnement - fonction 021- chapitre 65 ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 98 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.

Délibération 20.137 : Détermination des indemnités des conseillers communautaires de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-12 et L.5216-4-1a1.2 ;

Vu le procès-verbal dressé le 11 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-présidents et des conseillers délégués ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.109 du 11 juillet 2020 portant élection du Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.110 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du bureau ;

Considérant que le montant total des indemnités versées aux conseillers communautaires ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers communautaires et plafonnée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) détermine, à compter de la date d'installation du conseil communautaire, le montant des indemnités pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France sur la base de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

2°) dit que la liste de conseillers communautaires bénéficiaires de ladite indemnité figure en annexe à la présente délibération ;

3°) dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération – fonction 021 – chapitre 65 ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 99 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS.

Délibération 20.138 : Création et détermination de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C – IV ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère et,

1°) décide la création d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

2°) décide que chaque commune sera représentée par un membre titulaire et un membre suppléant désigné au sein de son conseil municipal ;

3°) dit que la présente délibération sera notifiée au maire de chacune des communes membres qui devra transmettre au Président de la communauté d'agglomération le nom des représentants désignés par les conseils municipaux pour siéger au sein de la CLECT ;

4°) décide qu'au vu de ces désignations, le Président prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT ;

5°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 99 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.

Délibération 20.139 : Election des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent (CAO) de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2 ;

Considérant l'obligation et l'intérêt pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de disposer d'une commission d'appel d'offres ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Le Président ayant appelé et enregistré les candidatures des listes ;

Le Président ayant fait procéder au scrutin à bulletins secrets ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 98 ;

Bulletins blancs : 8 ;

Suffrages exprimés (moins vote blancs et nuls) : 90.

Le conseil,

1°) proclame élus par 90 voix « pour »:

- Didier GUEVEL, Marie-Claude LALLIAUD, Michel MOUTON, Yves MURRU, Serges SAMAMA, en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres à caractère permanent,
- Daniel AUGUSTE, Frédéric BOUCHE, Daniel DOMETZ, Isabelle RUSIN, Alexandre KARACADAG, en qualité de membres suppléants de la commission d'appel d'offres à caractère permanent ;

2°) dit que conformément au Code général des collectivités territoriales, les délibérations de la commission d'appel d'offres pourront être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Délibération 20.140 : Election des membres de la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L.1411-5 ;

Considérant l'obligation et l'intérêt pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de disposer d'une commission de délégation de service public ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Le Président ayant appelé et enregistré les candidatures des listes ;

Le Président ayant fait procéder au scrutin à bulletins secrets ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 100 ;

Bulletins blancs : 7 ;

Suffrages exprimés (moins vote blancs et nuls) : 93.

Le conseil,

1°) proclame élus par 93 voix « pour » :

- Antoni YALAP, Michèle PELABERE, Yacine EL BOUGA, Patrice GEBAUER, Jean-Charles LAVILLE, en qualité de membres titulaires de la commission de délégation de service public,
- Frédéric BOUCHE, Abdellah BENOURET, Benoît PENEZ, Laure GREUZAT, Didier GUEVEL, en qualité de membres suppléants de la commission de délégation de service public ;

2°) dit que conformément au Code général des collectivités territoriales, les délibérations de la commission de délégation de service public pourront être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Délibération 20.141 : Fixation de la composition de la commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et élection de ses membres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1 ;

Considérant l'obligation et l'intérêt pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de disposer d'une commission de délégation de service public ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Le Président ayant appelé et enregistré les candidatures des listes ;

Le Président ayant fait procéder au scrutin à bulletins secrets ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 97 ;

Bulletins blancs : 10 ;

Suffrages exprimés (moins vote blancs et nuls) : 87.

Le conseil,

1°) fixe le nombre de représentants du conseil communautaire au sein de la commission consultative des services publics locaux à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

2°) proclame élus par 87 voix « pour » :

- Claude FERNANDEZ-VELIZ, Isabelle RUSIN, Maria ALVES, Christine DIANE, Müfit BIRINCI, en qualité de membres titulaires de la commission consultative des services publics locaux,
- Magalie FRANCOIS, Benoît PENEZ, Alain AUBRY, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, en qualité de membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux ;

3°) nomme les associations suivantes au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Union Local Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) : 31 bd Henri Dunant 95190 – GOUSSAINVILLE ;
- Association de défense de l'environnement (ADEV) Nord 77 : 79, rue du Général De Gaulle – 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE
- Agence pour l'information sur le logement du Val-d'Oise (A.D.I.L. 95) : VILLIERS LE BEL / GARGES
- AS Natation Louvres Roissy Survilliers : Hôtel de Ville - 3 rue de la Liberté 95470 SURVILLIERS
- Institut Européen De Sécurité Protection Environnement : 7 AV DU BOCAGE - 95200 SARCELLES

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.142 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SEDIF : Philippe SELOSSE, Sylvain LASSONDE, Gabriel GREZE, Léon EDART, Jean-René FAIVRE, Navaz MOUHAMADALY, Maria ALVES, Christian BALOSSA ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 94 ;

Bulletins blancs : 3 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 91 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) par 91 voix « pour » :

- Représentants titulaires : Philippe SELOSSE, Sylvain LASSONDE, Gabriel GREZE, Léon EDART ;
- Représentants suppléants : Jean-René FAIVRE, Navaz MOUHAMADALY, Maria ALVES, Christian BALOSSA ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SEDIF ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.143 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Bellefontaine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Bellefontaine ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SIAEP de Bellefontaine : Patrick MULLER, Dominique DUFUMIER, André SPECQ, Daniel MELLA, Jean-Marie MAILLE, Félix MIRAM, Pierre-Yves HURTEL, Isabelle DESWARTE ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 91 ;

Bulletins blancs : 4 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 87 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Bellefontaine :

- représentants titulaires : Patrick MULLER, Dominique DUFUMIER, André SPECQ, Daniel MELLA ;
- représentants suppléants : Jean-Marie MAILLE, Félix MIRAM, Pierre-Yves HURTEL, Isabelle DESWARTE ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIAEP de Bellefontaine ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.144 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Nord Ecouen

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SIAEP Nord Ecouen : Roland PY, Pierre RECCO, Martine BIDEI, Médéric CARNEL, Patrice GEBAUER, Yves MURRU, Francis MALLARD, Bruno REGAERT, Djibril CAMARA, Abdewahab ZIGHA, Hervé DEZOBRY, Stéphanie PINEAU, Armand PEIRE, Maryvonne JOUANY, Cécile CALAS, Stéphane COSSARD ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 100 ;

Bulletins blancs : 3 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 97 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Roland PY	Djibril CAMARA
Pierre RECCO	Abdelwahab ZIGHA
Martine BIDEI,	Hervé DEZOBRY
Médéric CARNEL	Stéphanie PINEAU
Patrice GEBAUER	Armand PEIRE
Yves MURRU	Maryvonne JOUANY
Francis MALLARD	Cécile CALAS
Bruno REGAERT	Stéphane COSSARD

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIAEP Nord Ecouen ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.145 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SIECCAO : Jean-Charles BOCQUET, Gérard DREVILLE, Eric GUEDON, Didier WROBLEWSKI, Dominique KUDLA, Christophe DUPUIS, Frédéric MOIZARD, Jean-Michel DEBCZAK, Eric SZWEC, Benoît BAZIER, Thomas TORDJMAN ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 94 ;

Bulletins blancs : 4 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 90 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO) :

- Représentants titulaires : Jean-Charles BOCQUET, Gérard DREVILLE, Eric GUEDON, Didier WROBLEWSKI, Dominique KUDLA, Christophe DUPUIS ;
- Représentants suppléants : Frédéric MOIZARD, Jean-Michel DEBCZAK, Eric SZWEC, Benoît BAZIER, Thomas TORDJMAN ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIECCAO ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.146 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de la Goële

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de la Goële ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Le Président ayant procédé à l'appel des candidatures ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 101 ;

Bulletins blancs : 3 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 98 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de la Goële :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joël MARION	Arnaud LEROUX
Michel MOUTON	Patrick SNAKOWSKI
Daniel DOMETZ	Bernard RIGAULT
Claude BREL	Bruno BERGHEAUD
Dominique LEGROS	Jean POMME
Eric PLASMANS	Daniel MONDET
Gérard STEMMER	François VENNE
Isabelle RUSIN	Mouhammad ABDOUL
Georges SPERBER	Nicolas HEURTAUT
Marion BLANCARD	Madeleine LATOUR
Alain AUBRY	Manuel PINTO DA COSTA
Céline SCHLEGEL	Sandra CARMELLE
Eric JOURNAUX	Christophe POSSOZ
Frédéric DIDIER	Alain GOLETTA
Isabelle GAUTIER	Martine INGRATO
Armand JACQUEMIN	Philippe GOVIGNON
Bernard CORNEILLE	Viviane DIDIER

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SMAEP de la Goële ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.147 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Thérrouanne Marne et Morin (SMAEP TMM)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Thérrouanne Marne et Morin (SMAEP TMM) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SMAEP TMM : Jean-Pierre DORMEAUX et Sylvianne LAGOUTTE ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 97 ;

Bulletins blancs : 4 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 93 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Thérrouanne Marne et Morin (SMAEP TMM) :

- en qualité de représentant titulaire : Jean-Pierre DORMEAUX ;
- en qualité de représentant suppléant : Sylvianne LAGOUTTE ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SMAEP TMM ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.148 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et de Claye-Souilly (SIAEP -TC)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et de Claye-Souilly (SIAEP-TC) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 99 ;

Bulletins blancs : 4 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 95 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et de Claye-Souilly (SIAEP-TC) :

- Représentants titulaires : Jean-Luc SERVIERES, Loïc GOBILLET, Joël MARION, Franck SUREAU, Benoît PENEZ ;
- Représentants suppléants : Bruno MONTI, Julien BOUSSANGE, Arnaud LEROUX, Guy DARAGON, Luc MARION ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIAEP-TC ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.149 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SICTEUB : Patrick MULLER, Dominique DUFUMIER, André SPECQ, Daniel MELLA, Jean-Charles BOCQUET, Gérard DREVILLE, Éric GUEDON, Jean-Jacques BIZERAY, Jean-Marie MAILLE, Félix MIRAM, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Frédéric MOIZARD, Jean-Michel DEBCZAK, Éric SZWEC, Didier WROBLEWSKI ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 100 ;

Bulletins blancs : 4 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 96 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick MULLER Dominique DUFUMIER André SPECQ Daniel MELLA Jean-Charles BOCQUET Gérard DREVILLE Éric GUEDON Jean-Jacques BIZERAY	Jean-Marie MAILLE Félix MIRAM Pierre-Yves HURTEL Fabienne GELY Frédéric MOIZARD Jean-Michel DEBCZAK Éric SZWEC Didier WROBLEWSKI

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SICTEUB ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.150 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Ysieux (SYMABY)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Ysieux (SYMABY) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SYMABY : Patrick MULLER, Dominique DUFUMIER, André SPECQ, Daniel MELLA, Jean-Charles BOCQUET, Gérard DREVILLE, Eric GUEDON, Jean-Jacques BIZERAY, Jean-Marie MAILLE, Félix MIRAM, Michèle LELEZ-HUVE, Claire BREDILLET, Frédéric MOIZARD, Jean-Michel DEBCZAK, Eric SZWEC, Didier WROBLEWSKI ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 98 ;

Bulletins blancs : 5 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 93 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Ysieux (SYMABY) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick MULLER	Jean-Marie MAILLE
Dominique DUFUMIER	Félix MIRAM
André SPECQ	Michèle LELEZ-HUVE
Daniel MELLA	Claire BREDILLET
Jean-Charles BOCQUET	Frédéric MOIZARD
Gérard DREVILLE	Jean-Michel DEBCZAK
Éric GUEDON	Éric SZWEC
Jean-Jacques BIZERAY	Didier WROBLEWSKI

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SYMABY ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.151 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal du bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal du bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Le président ayant enregistré les candidatures en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SIBHBB ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 98 ;

Bulletins blancs : 5 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 93 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal du bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Julien BOUSSANGE	Bruno MONTI
Jean-Luc SERVIERES	Gilles PONCELET
Joël MARION	Nelly DENONAIN
Gérard STEMMER	François VENNE
Jean-Pierre DORMEAU	Jean-Marc DONNEDU
Georges SPERBER	Nicolas HEURTAUT
Michel MOUTON	Patrick SNAKOWSKI
Stéphane PAVILLON	Michèle PELABERE
Pascal GIACOMEL	Philippe LE CLERRE
Magalie FRANCOIS	Virginie CERQUEIRA
Pasquale MONTANINI	Sylvie FROMENTIN
Armand JACQUEMIN	Brigitte HUET
Daniel DOMETZ	Muriel CUSSE
Emilie PROFFIT-BAHIN	Benoît GILANT
Claire JOLIVEAU AHMED	Marianne MARGATE
Guy DARAGON	Farid DJABALI
Benoît PENEZ	
Franck SUREAU	

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIBHBB ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.152 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève, de la Vieille Thève, de la Nouvelle Thève, du ru Saint Martin et de leurs affluents (SITRARIVE)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève, de la Vieille Thève, de la Nouvelle Thève, du ru Saint Martin et de leurs affluents (SITRARIVE) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SITRARIVE : Jean-Charles BOCQUET, François VENNE, Claude BREL, Alex OUBLIE, Didier WROBLEWSKI, Gérard DREVILLE, Gérard STEMMER, Bernard RIGAULT, Jean-Luc POLI, Eric GUEDON ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 96 ;

Bulletins blancs : 4 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 92 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève, de la Vieille Thève, de la Nouvelle Thève, du ru Saint Martin et de leurs affluents (SITRARIVE) :

- Représentants titulaires : Jean-Charles BOCQUET, François VENNE, Claude BREL, Alex OUBLIE, Didier WROBLEWSKI ;
- Représentants suppléants : Gérard DREVILLE, Gérard STEMMER, Bernard RIGAULT, Jean-Luc POLI, Eric GUEDON ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SITRARIVE ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.153 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Le Président ayant enregistré les candidatures en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SIAH ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 100 ;

Bulletins blancs : 5 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 95 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Tony FIDAN	Mathieu DOMAN
Joël DELCAMBRE	Adrien DA COSTA
Christian CHOCHOIS	Patrice PAGNOU
Bertrand KOVAC	Daniel CHARPENTIER
Abdellah BENOURET	Bernard BREGEAT
Claude BONNET	Dominique LOUREIRO
Florence MATT	Martine BAYON
Marie EVRARD	Maurice DOBBELS
Catherine DELPRAT	Jean-René FAIVRE
Philippe SELOSSE	Eric MALLE
Ingrid DE WAZIERES	Adélie GASPAR
Mouhammad ABDOUL	Daniel DOUY
Roland PY	Sylvie BATICLE
Patrice SAUBATTE	Jean-Michel BARONI
Claude TIBI	Christian CAURO
Jean-Michel DUBOIS	Sympson NDALA
Abdelaziz HAMIDA	Sonia YEMBOU
Marwan CHAMAKI	Abdelwahab ZIGHA
Martine BIDEL	Hervé DEZOBRY
Robert GAGNET	Daniel CHAUVOT
Didier GUÉVEL	Anne Lise PRUVOT
Marcel HINIEU	Renée GUÉVEL
Eddy THOREAU	Nordine HABIBECHÉ
Pedro TRAVISCO	Frédéric NAVAS
Jean-Jacques PERCHAT	Christine MAHE
Nicole BERGERAT	Yves MURRU
François CARRETTE	Bernard VERMEULEN
Pierre COTTIN	Cédric TEULIERE
Jean-Charles BOCQUET	Frédéric MOIZARD
Gérard DREVILLE	Jean-Michel DEBCZAK
Sylvain LASSONDE	Sylvia BARBU
Navaz MOUHAMADALY	Isabel PLO
Frédéric DIDIER	Lionel LECUYER
Alain GOLETTA	Adeline COUTOIS
Cathy CAUCHIE	Lionel PLASMANS
Dominique KUDLA	Christian MAUCLER
Maurice MAQUIN	Djida TECHTACH
Léon EDART	Maurice BONNARD
Francis MALLARD	Magalie FIAES
Marie-Claude CALAS	Noël HEDIN
Benoît JIMENEZ	Daniel LOTAUT
Ramzi ZINAOU	Alexandre KARACADAG
Bruno REGAERT	Stéphane COSSARD
Pascal BACHELET	Christian CABANEL

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIAH ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.154 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SISN : Alex OUBLIE, Gérard STEMMER, Eric JOURNAUX, Daniel DOMETZ, Jean-Luc POLI, François VENNE, Christophe POSSOZ, Brigitte HUET ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 95 ;

Bulletins blancs : 5 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 90 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) :

- Représentants titulaires : Alex OUBLIE, Gérard STEMMER, Eric JOURNAUX, Daniel DOMETZ ;
- Représentants suppléants : Jean-Luc POLI, François VENNE, Christophe POSSOZ, Brigitte HUET ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SISN ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.155 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique : Daniel DOMETZ, Patrick SNAKOWSKI, Pascal GIACOMEL, François VENNE, Zakaria ARBAOUI, Gabriel GREZE, Manuel PINTO DA COSTA, Michel MOUTON ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants: 94 ;
Bulletins blancs : 3 ;
Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 91 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique :

- Représentants titulaires : Daniel DOMETZ, Patrick SNAKOWSKI, Pascal GIACOMEL, François VENNE ;
- Représentants suppléants : Zakaria ARBAOUI, Gabriel GREZE, Manuel PINTO DA COSTA, Michel MOUTON ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.156 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique : Pierre BARROS et Nicolas BARBELANE ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;
Nombre de votants: 98 ;
Bulletins blancs : 3 ;
Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 95 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique :

- Représentant titulaire : Pierre BARROS ;
- Représentant suppléant : Nicolas BARBELANE ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.157 : Nomination des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical et de la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-37-1 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) ;

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs : Alexandre KARACADAG et Jérôme BERTIN ;

Ont été candidats en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical et de la commission consultative paritaire du SIPPEREC : Jean-Jacques PERCHAT, Daniel AUGUSTE, Frédéric BOUCHE, Magalie FRANCOIS ;

Le Président ayant fait procéder au vote à bulletin secret ;

Le Président ayant proclamé les résultats suivants :

Nombre de présents : 103 ;

Nombre de votants : 88 ;

Bulletins blancs : 6 ;

Suffrages exprimés (moins votes blancs et nuls) : 82 ;

Le conseil,

1°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) :

- Jean-Jacques PERCHAT en qualité de représentant titulaire,
- Daniel AUGUSTE en qualité de représentant suppléant ;

2°) nomme en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein de la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) :

- Frédéric BOUCHE en qualité de représentant titulaire,
- Magalie FRANCOIS en qualité de représentant suppléant ;

3°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIPPEREC ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 20.158 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein de la société d'économie mixte de Mitry-Mory (SEMMY)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte de Mitry-Mory (SEMMY) ;

A été candidat en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein des instances de la SEMMY (assemblée générale et conseil d'administration) : Patrick HADDAD ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) désigne en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société d'économie mixte de Mitry-Mory (SEMMY) : Patrick HADDAD ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la SEMMY ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 90 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET 10 ABSTENTIONS.

Délibération 20.159 : Désignation du représentant de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein de l'assemblée générale de l'Agence Roissy Dev Aérotrópolis

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts de l'association « Roissy Dev Aérotrópolis » et notamment la composition de son assemblée générale, par collèges ;

Considérant la nécessité de désigner un vice-président de la communauté d'agglomération en qualité de membre de droit du collège des élus (premier collège) composant l'assemblée générale de l'association « Roissy Dev Aérotrópolis » ;

Le Président ayant appelé les candidatures ;

A été candidat en qualité de membre de droit au sein de l'assemblée générale de l'association « Roissy Dev Aérotrópolis », représentant la communauté d'agglomération Roissy Pays de France : Alain AUBRY ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) désigne en qualité de membre de droit au sein de l'assemblée générale de l'association « Roissy Dev Aérotrópolis », représentant la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, Alain AUBRY ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 94 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS.

Délibération 20.160 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du conseil d'administration de l'EPSMS « Résidence Les Jardins »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu les statuts de l'Etablissement public social et médico-social « Résidence Les Jardins » à Louvres ;

Ont été candidates en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du conseil d'administration de l'EPSMS « Résidence Les Jardins » : Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Tutem SAHINDAL-DENIZ ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) désigne en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du conseil d'administration de l'EPSMS « Résidence Les Jardins » :

- Charlotte BLANDIOT-FARIDE,
- Tutem SAHINDAL-DENIZ ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 92 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 9 ABSTENTIONS.

Délibération 20.161 : Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire exceptionnelle

Considérant l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) décide d'instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises et des prélèvements prévus à l'article 1641 du Code général des impôts afférent aux établissements qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 en cours d'adoption par le Parlement ;

2°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 100 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

À Roissy-en-France, le 13 JUIL. 2020

Le Président de la communauté d'agglomération,



Pascal DOLL

CC BY 1